



Rectorat

Saint-Denis, le 02/09/2024

Affaire suivie par :
Valérie BERNARD
Patrick COURTIN
David MICHEL
IA-IPR de mathématiques
Tél : 0262 48 14 23
Mél :
valerie.bernard@ac-reunion.fr
patrick.courtin@ac-reunion.fr
david-paul.michel@ac-reunion.fr
24 Avenue Georges Brassens CS 71003
97743 ST DENIS CEDEX 9

Les IA-IPR de mathématiques

à

Mesdames et Messieurs les
professeurs de mathématiques
*s/c de Mesdames et Messieurs
les Chefs d'établissement*

Objet : lettre de rentrée 2024-2025 en mathématiques

Chères collègues, chers collègues,

En cette rentrée 2024, l'inspection pédagogique régionale de mathématiques vous souhaite en premier lieu une excellente santé, à vous et tous vos proches ainsi qu'une année scolaire pleine de joies professionnelles et d'épanouissement personnel.

Nous accueillons à la rentrée scolaire 2024-2025, notre collègue **Valérie BERNARD** en provenance de l'académie de Grenoble. Nous serons maintenant trois IA-IPR pour vous accompagner dans la mise en œuvre des priorités du plan mathématiques, au service de votre développement professionnel et de l'amélioration du niveau de maîtrise des connaissances et des compétences de notre jeunesse.

En premier lieu, nous tenons à remercier sincèrement tous les professeurs pour leur engagement au service de nos élèves et de leur réussite. Nous avons pleinement conscience de votre dévouement et de votre investissement au service d'un projet éducatif ambitieux pour la jeunesse de notre académie, de la réussite des élèves et de la promotion des mathématiques.

Nous souhaitons par ailleurs la bienvenue aux enseignants nouvellement nommés dans l'académie de La Réunion, en particulier aux professeurs stagiaires, et nous remercions ceux déjà présents sur l'île les années précédentes pour l'important travail déjà réalisé. Nous savons combien votre engagement est essentiel pour la réussite des élèves et nous tenons à vous assurer de notre volonté d'écoute et d'accompagnement tout au long de l'année scolaire.

Cette année, notre collègue **M. David BLANC**, est **chargé de mission académique, à temps plein**, auprès de l'inspection pédagogique régionale de mathématiques. À ce titre, il assumera le suivi de dossiers divers et variés. Certains d'entre vous seront directement contactés par notre collègue et nous tenons à souligner ici **la totale légitimité de ses interventions** qui se feront toujours avec notre appui.

L'accompagnement pédagogique des équipes éducatives et disciplinaires se fera également avec l'appui et l'investissement **des professeurs formateurs académiques et chargés de mission de formation suivants : Mme Sarah ABDOUL-KAID, Mme Nathalie AH-PINE, M. Matthieu BOBER, M. Karim BOUASLA, M. Pierre-Baptiste BOYER, M. Pascal DORR, M. Désiré Max FRUTEAU-DE-LACLOS, M. Jérémy GRAU, Mme Claire LAGARDE, Mme Murielle LEBON, Mme Emmanuelle POTHIN et M. Didier SEVERIN.**

L'inspection pédagogique régionale de mathématiques, en concertation avec tous les corps d'inspection concernés, continuera à accompagner les équipes pédagogiques impliquées dans **l'enseignement obligatoire SNT en 2^{nde} et l'enseignement de spécialité NSI**. **M. Nicolas DEFAY, chargé de mission en NSI** (professeur d'économie-gestion et de NSI), sous la responsabilité des corps d'inspection concernés accompagnera l'animation pédagogique et la valorisation de l'enseignement de spécialité NSI.

Nous savons pouvoir compter sur votre investissement afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire.


Nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente année scolaire 2024-2025.

Les IA-IPR de mathématiques
Valérie BERNARD, Patrick COURTIN, David MICHEL



SOMMAIRE

➔ Communication du collège des IA-IPR

Les grands axes de la
circulaire de rentrée 2024-2025 

L'accompagnement
par les IA-IPR référents 

➔ L'inspection pédagogique régionale de mathématiques

Deux focales importantes



Plan Mathématiques



Évaluations nationales

Les résultats aux examens



Le DNB



Le baccalauréat

Actualités



Le collège

L'évolution du DNB

Le Socle Commun de Connaissances, de
Compétences et de Culture



Le lycée

L'enseignement scientifique mathématiques

L'évaluation

La promotion et la culture



des mathématiques



du numérique

L'accompagnement individuel et collectif
des enseignants



PPCR



Stages aux PRAF



Les partenaires et sites



Communication du collège des IA-IPR

Au nom du Collège des inspecteurs pédagogiques régionaux-inspecteurs d'académie de La Réunion, nous souhaitons la bienvenue aux personnels d'enseignement et d'éducation, nouveaux arrivants ou rentrants dans l'académie.

Nous tenons à remercier chaleureusement tous les enseignants pour le travail fourni tout au long de l'année avec leurs élèves. Nous saluons leur investissement qui se traduit par l'amélioration des résultats aux examens :

- Pour le DNB : le taux de réussite global à la session 2024 est de 85,8 %, en légère hausse de 0,4 point par rapport à la session 2023 (85,4 %). En série générale, le taux de réussite gagne 0,3 point et s'élève à 85,9 %. La série professionnelle, qui concerne 15,5 % des candidats, gagne également 0,3 point (85 %). Le taux de réussite national est de 85,5 %, en baisse de 3,6 points par rapport à 2023.
- Pour le baccalauréat : le taux de réussite au baccalauréat progresse de 0,4 point par rapport à la session 2023 pour atteindre 90,2 %, soit légèrement en dessous du taux de réussite national qui est cette année de 91,4 %. Les résultats reculent très légèrement pour le baccalauréat général (95,5 % contre 95,8 % en 2023). Ils progressent pour le bac technologique (91,1 % contre 90,6 % en 2023).

Nous saluons aussi l'implication et le professionnalisme de chacun dans le bon déroulement de ces examens car nous savons combien la charge de travail est lourde en fin d'année scolaire.

Le travail du collège des inspecteurs s'inscrira pour l'année 2024-2025 dans les grands axes de la [Circulaire de rentrée 2024-2025](#)

« Assurer la cohésion sociale dans l'école et par l'école pour ne laisser aucun élève au bord du chemin »

- La cohésion par la progression de chacun : permettre à chaque élève d'acquérir les savoirs fondamentaux et de réussir dans les apprentissages.
- La cohésion autour de l'école et de ses partenaires : faire de l'école un espace protecteur pour les élèves et les personnels.
- Lutter contre toutes les inégalités sociales et scolaires et promouvoir la lutte contre toutes les formes d'assignation.
- La cohésion par l'avenir que prépare l'école : construire dès à présent l'école du futur.

L'IA-IPR référent de chaque établissement, en lien étroit avec les IA-IPR disciplinaires, est l'un des interlocuteurs privilégiés de l'équipe de direction et des équipes pédagogiques pour accompagner la mise en œuvre des priorités de la circulaire de rentrée¹ et du Plan Stratégique Académique (PSA 2021-2025)².

Les membres du collège des IA-IPR accompagneront les équipes, en portant une attention particulière aux champs suivants :

- La maîtrise par les élèves des savoirs fondamentaux, dans le cadre du « Choc des savoirs » et du « Conseil Académique des Savoirs Fondamentaux ».
- Les liaisons inter-cycles et inter-degré.
- L'analyse pédagogique des évaluations nationales à tous les niveaux de la scolarité.
- Les dispositifs d'accompagnement en collège et en lycée : Groupes de besoins, Devoirs faits et Accompagnement personnalisé.

¹ [Circulaire de rentrée](#)

² <https://www.ac-reunion.fr/le-projet-strategique-academique-2021-2025-122555>



- La prise en compte dans les enseignements des problématiques transversales : les innovations pédagogiques, l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers, l'éducation au développement durable, l'égalité filles-garçons, la lutte contre le harcèlement et toute forme de discrimination, la lutte contre les LGBT+phobies, les parcours (santé, citoyen, avenir, éducation artistique et culturelle).
- La poursuite des actions menées : celles autour de l'orientation et du continuum -3/+3, notamment les parcours de consolidation en première année de STS ; celles autour de la formation initiale et continue des personnels d'éducation et d'enseignement.

Une attention particulière sera apportée aux problématiques suivantes :

- **La maîtrise des savoirs fondamentaux.** Elle est essentielle pour réduire les inégalités et assurer la réussite de tous. Plusieurs leviers vont permettre d'assurer cette maîtrise et de faire de la classe un lieu de réussite et d'épanouissement.
- **La nouvelle organisation des enseignements en sixième et en cinquième**, par la mise en œuvre des groupes de besoin, doit permettre l'acquisition des savoirs fondamentaux. Des heures de soutien dès la rentrée peuvent également être proposées aux élèves nécessitant un étayage très soutenu dans leurs apprentissages et pourront être assurées par des professeurs des écoles. Les IA-IPR de lettres et de mathématiques ont présenté en fin d'année dernière, aux chefs d'établissement et aux équipes disciplinaires de lettres et de mathématiques, les contenus et les organisations possibles de ces enseignements sous la forme d'un webinaire et d'animations pédagogiques mises en œuvre dans tous les collèges de l'académie. Les IA-IPR référents et de ces deux disciplines seront aux côtés des équipes dans la mise en place de ces groupes de besoins dans le cadre du « Choc des savoirs ».
- **Les évaluations standardisées** mises en place en sixième, quatrième et seconde constituent un point d'appui nécessaire pour permettre aux enseignants d'accompagner les progrès des élèves et de mettre en œuvre le suivi des cohortes. Des évaluations standardisées peuvent être organisées en cinquième et en troisième, afin d'affiner le suivi des cohortes.
- **L'apprentissage de l'oral** demeure un objet de formation prioritaire pour toutes les disciplines. Il est évalué en particulier à l'oral du DNB et à l'épreuve du grand oral. Outre les compétences langagières, la posture et le non verbal au profit de la rhétorique argumentative nécessitent d'être travaillés, tout au long du parcours des élèves, afin que ces derniers apprennent à incarner leur parole et à argumenter.
- **La prise en compte des compétences psychosociales (CPS)** : le développement et le renforcement des CPS constituent un enjeu fort pour répondre aux priorités nationales et académiques pour notre École (lutte contre le harcèlement scolaire, climat scolaire serein et propice aux apprentissages, école promotrice de santé...).
- Enfin, l'année scolaire 2023-2024 a été une année olympique et paralympique à l'École pour faire vivre aux élèves toutes les dimensions du sport : physiques, culturelles, artistiques, citoyennes, patrimoniales. La nouvelle année scolaire 2024-2025 doit permettre de poursuivre cette dynamique.

Le collège des IA-IPR souhaite à toutes et à tous une excellente année scolaire.





L'inspection pédagogique régionale de mathématiques

Deux focales importantes : la mise en œuvre du Plan Mathématiques et les évaluations nationales

➤ Le Plan Mathématiques

La [Circulaire de rentrée 2024-2025](#) donne le cap à tenir. Une des priorités est de « **permettre à chaque élève d'acquérir les savoirs fondamentaux et de réussir dans ses apprentissages** ».

Pour y parvenir, nous continuerons à vous accompagner dans la réflexion de la mise en œuvre du « [Choc des savoirs](#) » et entre autres concernant les différentes modalités et objectifs **des groupes de besoins**.

Le déploiement du « [Plan Mathématiques](#) » est un levier majeur pour notre discipline afin d'atteindre cette priorité. Pour le second et l'inter-degré, il consistera cette année à **poursuivre le déploiement et l'accompagnement des « laboratoires de mathématiques collèges et lycées »**, avec en outre comme objectif affiché de « **réussir en mathématiques** » pour tous. Le séminaire académique « **Réussir en mathématiques au collège** » organisé durant l'année scolaire 2021-2022 portant sur des thématiques importantes à travailler au collège (trace écrite, automatismes, résolution de problèmes, etc.) **reste d'actualité**. Il sera prolongé, de nouveau, cette année scolaire par un **accompagnement de proximité** de l'inspection pédagogique de mathématiques dans le cadre du « **Choc des savoirs** » et « **du Conseil Académique des Savoirs Fondamentaux** ».



➤ Les évaluations nationales

A la rentrée scolaire 2024-2025, des évaluations standardisées en CM2, en cinquième et en troisième seront déployées dans notre académie comme au niveau national, **et dont le choix de la passation est de la liberté des équipes pédagogiques**. Celles-ci doivent permettre de poursuivre la mise en œuvre du suivi des cohortes du début de cycle 3 à l'entrée en seconde. Ainsi, dans le second degré, **des évaluations nationales** sont prévues, [à l'entrée en sixième](#), [à l'entrée en cinquième](#), [à l'entrée en quatrième](#), [à l'entrée en troisième](#) et [des tests de positionnement en seconde](#) à partir du **09 septembre et jusqu'au 28 septembre 2024**. Celles-ci sont complémentaires **des évaluations diagnostiques** que vous mettez en place dès l'accueil des élèves, **à tous les niveaux de la scolarité**. Il s'agit d'accompagner dans la bienveillance et l'exigence tous les élèves, et d'identifier les besoins de chacun afin de mettre en place **un accompagnement personnalisé et des groupes de besoins**.

L'exploitation pédagogique de ces évaluations standardisées représente un remarquable outil pédagogique **d'accompagnement personnalisé de chaque élève**. Il permet d'établir un diagnostic à chaque étape clé de la scolarité, de mettre en œuvre les stratégies nécessaires pour construire un parcours serein, d'identifier les connaissances et compétences à consolider, et de mettre en œuvre les actions pédagogiques indispensables.

Dès le lendemain de la passation, vous devez disposer **d'une fiche individuelle pour chaque élève** concernant **ses tests spécifiques** et ainsi celle-ci vous permettra de faire une **exploitation pédagogique partagée** en inter-degré, entre le cycle 4 et la seconde, au sein du cycle 4 pour les résultats des élèves de 4^{ème} et de 3^{ème}.

Un séminaire académique concernant l'exploitation pédagogique **des « évaluations de sixième »** au sein de vos établissements et en lien avec le premier degré a été organisé **durant l'année scolaire 2021-2022**. **L'exploitation pédagogique des évaluations standardisées** en mathématiques et en lettres CP, CE1, CE2, **sixième**, permet de suivre le parcours des élèves du cycle 1 à la fin de la scolarité obligatoire, concernant la maîtrise des fondamentaux pour tous (**un des axes du [PSA](#)**).

Les évaluations standardisées de sixième et de cinquième vous permettront d'affiner le niveau de maîtrise des connaissances et compétences de vos élèves dans le cadre de la mise en œuvre **des groupes de besoins**.

Les évaluations standardisées de quatrième vous permettront d'initier le suivi de la cohorte d'élèves inscrits en sixième dans votre collège. Un séminaire académique concernant **l'exploitation pédagogique des évaluations standardisées de quatrième** a été organisé **en novembre 2023**.



Les tests de positionnement de seconde vous permettront d'analyser l'évolution de la maîtrise des connaissances et compétences de vos élèves.

Les évaluations standardisées, partagées et analysées par le lycée et ses collèges de rattachement, représentent un élément important de la mise en œuvre de la continuité des apprentissages et de **la liaison pédagogique entre le cycle 4 et la seconde**.

Les évaluations standardisées de CM1, de cinquième, et de troisième, proposés à la rentrée scolaire 2024-2025, doivent permettre un suivi de cohortes du début du cycle 3 à l'entrée en classe de seconde, pour un accompagnement au plus près de la maîtrise des connaissances et compétences de vos élèves et de consolider la continuité des apprentissages sur la totalité de leurs parcours.

Pour rappel, la forme **des tests de positionnement, en mathématiques et en lettres**, à l'entrée en seconde, a été modifiée depuis la rentrée 2021. Des **tests spécifiques** en « **compréhension de l'écrit** » et sur « **les automatismes** » en mathématiques sont désormais proposés, donnant ainsi de nouveaux outils aux enseignants et aux pilotes. **L'exploitation pédagogique des tests de positionnement** doit être partagée entre les professeurs de mathématiques de chaque lycée et de ses collèges de rattachement dans **le cadre d'une liaison collèges-lycée**. A ce sujet, une expérimentation concernant la liaison collèges-lycée a été initiée au cours de l'année scolaire 2022-2023 et 2023-2024. Il a été instauré un **conseil collèges-lycée (le CCL)** qui représente la version cycle 4 - seconde du conseil écoles-collège (CEC). Cinq lycées, associés à leurs collèges de rattachement, sont d'ores et déjà impliqués dans ce dispositif. Nous ne pouvons que vous inciter à vous associer à cette expérimentation.



Les résultats aux examens

➤ Le DNB

- **Le taux de réussite global est de 85,8 %** en augmentation de 0,4 point par rapport à la session 2023 (85,9 % en série générale en augmentation de 0,4 point ; 85 % en série professionnelle en augmentation de 0,4 point). **Le taux de réussite national est de 85,5 % en baisse de 3,6 points par rapport à la session 2023.**
- La moyenne à l'épreuve ponctuelle de mathématiques en série générale est de **10,15, en baisse de 0,3 point par rapport à la session 2023, mais en hausse de 2 points par rapport à la session 2022. En série professionnelle la moyenne est de 7,4 points en baisse de 0,2 point par rapport à la session 2023.**
- Il s'agira de croiser ce taux de réussite avec les résultats aux « **tests de positionnement** » à l'entrée en seconde.



➤ Le baccalauréat

- **Le taux de réussite global est de 90,2 %** en hausse de 0,4 point par rapport à la session 2023 ; **le taux de réussite national est de 91,4 %.**
- **Le baccalauréat général**
 - **Les résultats reculent très légèrement : 95,5 % contre 95,8 % en 2023 ;**
 - Pour cette session la moyenne globale à **l'épreuve de spécialité** (sujet1/sujet2) est de **11,92** contre **13,36 à la session 2023 ;**
 - Pour cette troisième session, la moyenne académique aux épreuves **de la spécialité NSI** (épreuve pratique + écrit) **est de 11,14** (écrit : 9,9 / épreuve pratique :14,8 - respectivement 13,7 en 2023 et 14 à la session 2022).



○ **Le baccalauréat technologique**

- Lors de la session 2024, **le taux de réussite est de 91,1 %** contre 90,6 % en 2023.
- Les moyennes à l'EDS **mathématiques-sciences physiques** restent très **faibles**, respectivement **de 6 en STI2D** et **de 7,5 en STL**. Les résultats très faibles dans l'**EDS mathématiques-sciences physiques** ne permettent pas d'envisager dans de nombreux cas un parcours réussi dans le supérieur (BTS, université) pour ces bacheliers. **Une réflexion des équipes pédagogiques impliquées**, en concertation avec les corps d'inspection concernés, sera nécessaire pour mettre en œuvre un accompagnement pédagogique spécifique dans le cadre du continuum Bac-3/+3.



Le collège

L'année scolaire est organisée **dans le cadre du « Choc des savoirs »**. L'inspection pédagogique régionale de mathématiques a piloté en juin un webinaire sur les objectifs et les modalités des organisations possibles, et a présenté des ressources issues du [site Eduscol](#) aux personnels de direction.

En complément, l'inspection pédagogique régionale de mathématiques a accompagné les professeurs de cinquième et de sixième de tous les collèges de l'académie. Nous resterons à votre écoute, tout au long de cette année scolaire, pour vous accompagner dans ce dispositif qui se doit d'être au plus près des besoins des élèves et leur permettre de progresser dans leurs apprentissages.

Les évaluations standardisées, **à tous les niveaux du collège**, représentent un point d'appui complémentaire à vos évaluations diagnostiques pour affiner le niveau de maîtrise des connaissances et compétences de vos élèves, et pour organiser les groupes de besoin et s'assurer de leur flexibilité.

Les modalités de délivrance du DNB évoluent pour la session 2025 :

- Les épreuves finales compteront pour 60 % ;
- Le contrôle continu, sous la forme d'évaluations notées, comptera pour 40 %.

Le Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture est un **élément essentiel à acquérir pour tous les élèves** et il définit les grands domaines de formation que tout élève doit acquérir en fin de scolarité obligatoire. Dans ce cadre, il s'avère indispensable de former les élèves tout au long de leur scolarité **à la résolution de problèmes**, en développant notamment la prise d'initiative et **les six compétences majeures de l'activité mathématique : chercher, modéliser, représenter, raisonner, calculer, communiquer**.

Trois guides concernant la **résolution de problèmes** en cycle 1 (CP-CE2), au CM, et au collège sont disponibles et permettent de mettre en œuvre une réelle continuité des apprentissages et offrent de multiples pistes de réflexion pédagogiques et didactiques : [Les guides fondamentaux pour l'enseignement](#).

Pour rappels, d'autres liens utiles :

- Les [attendus de fin d'année](#) qui fixent un horizon en termes de connaissances et de compétences.
- Les [repères annuels de progression](#) en mathématiques qui offrent **une référence commune** et doivent permettre d'aborder de façon équilibrée les connaissances et compétences tout au long des trois années de chaque cycle.
- [Les documents d'accompagnement](#) publiés sur EDUSCOL que nous conseillons vivement à tous les enseignants de lire.

Tout au long de l'année scolaire, formateurs, chargés de mission et inspecteurs seront présents pour continuer à vous accompagner dans votre réflexion pédagogique et didactique.





Le lycée d'enseignement général et technologique

- **Enseignement des mathématiques intégré à l'enseignement scientifique : « enseignement scientifique mathématiques » (« ESM »)**
 - Dans la continuité de l'année scolaire 2023, l'enseignement spécifique de mathématiques de l'ESM devient obligatoire pour tous les élèves n'ayant pas choisi la spécialité mathématique en première ([arrêté du 3 janvier 2023](#)).
 - Il est important que les corps d'encadrement et les professeurs, en fonction et en cohérence avec les projets d'orientation des élèves, **en présentent toute la cohérence pour les parcours des élèves**. L'ESM donne la possibilité aux élèves qui le souhaitent de poursuivre en terminale l'option mathématiques complémentaires.
 - [Le programme de l'enseignement de mathématiques intégré à l'enseignement scientifique en première générale](#) est défini par l'arrêté du 6 juillet 2022 publié au BO n° 27 du 7 juillet 2022.
 - Pour les élèves de la voie générale qui suivent en classe de première l'enseignement de mathématiques spécifique intégré à l'enseignement scientifique, les évaluations chiffrées obtenues dans l'enseignement de mathématiques spécifique sont intégrées à hauteur de 40 % dans l'évaluation chiffrée annuelle d'enseignement scientifique de première. L'évaluation chiffrée annuelle globale d'enseignement scientifique pour l'année de première est affectée d'un coefficient 3 pour le baccalauréat.

Pour rappel, des documents à consulter : [les documents ressources EDUSCOL sur l'ESM](#).

➤ Evaluation

Pour rappel, nous vous invitons à prendre connaissance [des modalités de l'évaluation des candidats au baccalauréat général à compter de la session 2022](#). Quelques points saillants :

- 60 % pour les épreuves terminales et 40 % pour le contrôle continu (portant sur la classe de première et de terminale).
- **Un projet d'évaluation local**, concernant **le contrôle continu**, a été défini au sein de chaque lycée : « *La valeur certificative ainsi conférée à ces moyennes implique que l'équipe pédagogique conduite au préalable une réflexion au sein de chaque établissement, avec l'appui des inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques référents, afin de définir un projet d'évaluation* ». **L'année scolaire 2024-2025** doit permettre de poursuivre la réflexion sur **le projet local d'évaluation** en se nourrissant de la réflexion des équipes pédagogiques pour être évolutif. Le « guide de l'évaluation de l'IGESR » est consultable avec le lien "[le Guide de l'évaluation de l'IGESR](#)".





La promotion et la culture des mathématiques

Durant l'année scolaire 2023-2024, les actions suivantes ont été mises en œuvre, dans la continuité des années précédentes :

- L'accompagnement et la poursuite des actions menées dans **les laboratoires de mathématiques** de type « lycée » et de type « collège », avec une focale importante concernant le cycle 3 ;
- Les Olympiades de mathématiques de premières et pour la rentrée scolaire 2024-2025, les Olympiades de mathématiques de quatrième ;
- Dix journées de formation pilotées par le GAMI (groupe académique des mathématiques inter-degrés) concernant les RMC (référents mathématiques de circonscription) ;
- Un partenariat avec des chercheurs : « 1 scientifique, 1 classe : chiche ! » ;
- Le concours « Eurêka Maths Réunion » en 6^e ;
- Les concours de « Calcul rapide » (6^e) et du « Rallye 974 Maths » (3^e – 2nde) ;
- Le concours « FLASH Maths 974 » pour les élèves de cinquième et de quatrième ;
- Le concours « Code and Play » pour les élèves de cycle 4 et lycée ;
- Le concours de l'AMOPA « Arts et maths » (écoles et collèges).

Le thème de [la semaine des mathématiques](#) pour l'année scolaire 2024-2025 vous sera communiqué ultérieurement.

De nombreuses manifestations vont ponctuer l'année scolaire 2024-2025 et nous ne manquerons pas de vous tenir informés. Nous invitons également les professeurs à inscrire leurs élèves aux nombreuses actions académiques éducatives scolaires et périscolaires en mathématiques et aux concours.



La promotion et la culture du numérique

Le dispositif consistera en des visites-conseils, réunions des équipes impliquées, inscription des professeurs à public désigné aux actions de formations prévues au PRAF et pourra être judicieusement complété par des FIL à l'initiative des lycées.

Des actions de valorisation seront organisées :

- la semaine du numérique et des sciences informatiques ;
- la nuit du code ;
- les olympiades de NSI de l'Océan Indien ;
- le hackathon de l'Océan indien ;
- le challenge Cyber-sécurité avec le BTS SIO ;
- les « Trophées NSI ».





L'accompagnement individuel et collectif des enseignants

➤ PPCR

Pour rappel, un personnel enseignant, déroulant une carrière complète a vocation à **bénéficier de trois rendez-vous de carrière** dans le cadre du « [Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations \(PPCR\)](#) ».

Ces rendez-vous de carrière sont des temps dédiés **pour porter un regard sur la période professionnelle écoulée**. Ils permettent également **d'apprécier sa valeur professionnelle** en vue de déterminer :

- pour le premier, l'avancement accéléré du 6^e au 7^e échelon ;
- pour le second, l'avancement accéléré du 8^e au 9^e échelon ;
- pour le troisième, le moment plus ou moins précoce de passage à la hors-classe.

Il est fortement recommandé que l'enseignant prépare en amont son rendez-vous de carrière, tant la visite en classe que l'entretien avec l'inspecteur.

Une réunion de l'équipe disciplinaire pourra être organisée **à l'initiative du chef d'établissement, sous la responsabilité du coordonnateur**, pour analyser les axes de réflexion pédagogique et didactique fixés par l'inspection pédagogique régionale de mathématiques.

➤ Stages du PRAF en mathématiques

Quatre stages à candidature individuelle sont proposés par l'inspection pédagogique régionale de mathématiques pour cette année scolaire : les stages « **Méthode Singapour** » ; « **Enseignement augmenté par le numérique** » ; « **Maths et jeux – Bridge** » ; « **Égalité filles-garçons en mathématiques** ».

Les modalités d'inscription au « PRAF » (via l'application *Sofia-Fmo 974*) évoluent : les formations à **candidature libre** se dérouleront sous la forme de **micro-campagnes au fil de l'eau**, avec appel à candidature, abonnement, présélection, et finalisation des inscrits pour permettre leurs déroulements en dehors du temps scolaire et /ou le RCD. Vous pouvez consulter toutes les informations nécessaires avec les liens suivants :

[Modalités Inscription au PRAF 2025](#) ; [Liste – module – candidature individuelle](#)

Nous vous conseillons fortement de vous « abonner » aux stages qui vous intéressent afin de pouvoir être informés des ouvertures des micro-campagnes d'inscription.

En cohérence avec l'école académique de la formation continue (EAFC), l'inspection pédagogique régionale de mathématiques privilégiera **des parcours de formation de proximité** (type « Formations d'initiative locale » - FIL), **répondant aux besoins de chacun. Ces stages seront organisés en public désigné**. Par exemple : un accompagnement de proximité dans la continuité du séminaire « exploitation pédagogique des évaluations standardisées » ou celui sur « le choc des savoirs et les groupes de besoins » ; un accompagnement de proximité concernant des thématiques identifiées touchant des problématiques du lycée ou du collège, des problématiques inter-degrés.

➤ Les partenaires et liens vers des sites académiques

- Le portail académique des mathématiques : <https://pedagogie.ac-reunion.fr/portail-mathematique>
- Le site de l'IREMI : <https://iremi.univ-reunion.fr/>
- Le site de l'APMEP-Réunion : <https://www.apmep-reunion.re/>
- Le site Maths974.fr : <https://www.maths974.fr/accueil>



Les IA-IPR de mathématiques

Patrick COURTIN

Valérie BERNARD

David MICHEL